



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 4463

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur l'harmonisation des filières de l'enseignement supérieur, et notamment la nécessaire reconnaissance du statut d'enseignant de médecine générale, pour répondre à la loi de 1982 instituant une formation spécifique en médecine générale, formation qui est actuellement assurée dans un bénévolat quasi absolu, en particulier dans le cadre de l'enseignement théorique dispensé dans le troisième cycle. Il lui demande si la promulgation d'un statut d'enseignant de médecine générale est envisagée dans un avenir proche et, en tout état de cause, avant l'échéance de 1993.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire, relative au statut d'enseignant de médecine générale, rejoint l'ensemble de la réflexion que mène actuellement le Gouvernement dans le but de revaloriser la médecine générale. Une première action dans ce sens a été mise en œuvre par la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social, qui a réintroduit la qualification en médecine générale. De plus, une mission a été confiée à un groupe de réflexion dirigé par M Lachaux, conseiller maître à la Cour des comptes, afin d'établir le bilan de la formation du troisième cycle de médecine générale. L'étude du statut des médecins généralistes enseignants fait partie des missions de ce groupe. C'est entre autres au vu du rapport de ce groupe, dont les conclusions seront communiquées à l'Assemblée nationale, que le Gouvernement prendra les mesures appropriées et élaborera si nécessaire un statut spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4463

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2984